



KARATE
QUÉBEC

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
karatequebec.com

Rapport annuel des activités 2020-2021



COLLABORATEURS

Les personnes suivantes ont généreusement offert de leur temps pour contribuer à la réalisation du rapport annuel des activités 2020-2021 :

- . Danny Morin
- . Gilles Renaud
- . Marya Erradi
- . Stéphane Rivest

Georges Struthers
Directeur des activités
KARATÉ QUÉBEC

Le 2 février 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Historique	4
	Mission de Karaté Québec	5
Chapitre 1.	Introduction	6
Chapitre 2.	Membres du conseil d'administration	7
Chapitre 3.	Rapports du Conseil d'administration	8
	3.1 Rapport du président	
	3.2 Rapport du trésorier	
Chapitre 4.	Rapport des secteurs d'activités	10
	4.1 Équipe du Québec	
	4.2 Arbitrage	
	4.3 Formation PNCE	
	4.4 Sport-études	
	4.5 Alliance Sport-Études	
Chapitre 5.	Statistiques des membres	12
Chapitre 6.	Financement du MEES	14
	6.1 Programme de financement des fédérations sportives du Québec (PSFSQ)	
	6.2 Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	
	6.3 Crédit d'impôt remboursable pour les athlètes de haut niveau	
	6.4 Équipe Québec	
Chapitre 7.	Membres de l'équipe du Québec	16
Chapitre 8.	Athlètes identifiés 2019-2020	17
Chapitre 9.	Compétitions locales et provinciales	20
Chapitre 10.	Compétitions nationales et internationales	21
Chapitre 11.	Conclusion	22

HISTORIQUE

Le karaté est un art martial dont les origines remontent au début de notre ère. Cependant, c'est aux XIX^e et XX^e siècles que cet art martial a pris son envol en popularisant l'aspect sportif et compétitif un peu partout dans le monde. Aujourd'hui, le karaté, outre ses nombreux styles, propose deux avenues à ses pratiquants, le volet traditionnel et le volet compétition.

À cet effet, Karaté Québec, seul organisme reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), veille au développement du karaté au Québec, en intervenant principalement sur le plan compétitif de cette discipline. La World Karate Federation (WKF), reconnu par le Comité international olympique (CIO), définit les règles et orientations du karaté dans le monde. À titre de membre de Karaté Canada, Karaté Québec est membre de la World Karate Federation, ce qui permet aux athlètes québécois d'intégrer le circuit officiel de compétition national et international et d'envisager une participation aux Jeux Olympique.

Karaté Québec a amorcé ses activités au mois de février 1995. Au cours de ses vingt et une années d'existence, l'association a accueilli un nombre croissant de clubs/dojos. À ce jour, elle compte plus de 5 000 membres. Soucieuse de répondre aux exigences du MEESR et des organismes en découlant, Karaté Québec s'est doté pour mandat de regrouper le plus grand nombre de pratiquants de karaté au Québec et de leur offrir des programmes, des services et des activités favorisant le développement de leur plein potentiel.



L'année 2017-2018 fut fort remplie. Nos nombreux succès, les défis à relever et les objectifs que nous donnons pour l'avenir ont servi de trame à la rédaction de ce bilan.

MISSION DE KARATÉ QUÉBEC

Karaté Québec est l'organisation de régie reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par Karaté Canada dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.

Valeurs de Karaté Québec

Les valeurs inspirent et transcendent les décisions et actions de l'organisation. Karaté Québec adopte les valeurs suivantes:



*Intégrité
Respect
Ouverture
Innovation
Détermination et courage
Imputabilité et pérennité*



Karaté Québec, la voie de l'équilibre

Karaté Québec incite ses membres à pratiquer un karaté sain et équilibré. Pour ce faire, elle veille à ce que l'enseignement prodigué soit de qualité en offrant un programme de certification pour les instructeurs de dojos et des séminaires de perfectionnement. Elle fournit également un réseau de compétitions qu'elle veut juste et équitable en formant des juges et arbitres compétents, tout en assurant la sécurité de la pratique par l'encadrement d'une équipe médicale spécialisée pour les sports de combat.

Plus que tout, Karaté Québec fait en sorte que ses membres trouvent les ressources et les outils dont ils ont besoin pour continuer à faire évoluer le karaté dans leur dojo et au sein de leur communauté.

Structure

Constituée légalement en corporation à but non lucratif, le 8 février 1995, Karaté Québec est un regroupement de dojos de différents styles de karaté traditionnel non contact qui puise aux sources ancestrales du karaté-do. Un individu qui désire faire partie de Karaté Québec doit d'abord s'inscrire à un dojo affilié pour bénéficier des nombreux avantages de l'association.

Karaté Québec est autonome financièrement. Le conseil d'administration, composé de bénévoles élus en assemblée générale et s'engage à mener à bien la mission que s'est dotée Karaté Québec.

KARATÉ QUÉBEC
Le karaté à son plus haut niveau !

CHAPITRE 1

INTRODUCTION



L'année 2020-2021 en fut une année dont nous nous souviendrons encore plus longtemps que la précédente. Durant notre année financière 2020-2021 (juillet 2020 à juin 2021), toutes nos activités ont été mis sur pause. Nous n'avons pu qu'attendre et suivre les consignes sanitaires, en espérant un retour à la normale le plus rapidement possible.

Les chapitres suivants présenteront les alternatives, si possible, des différents sujets qui auraient normalement eu lieu.

Chacun des chapitres suivants présentent de nombreuses informations au cours de la saison 2020-2021 à Karaté Québec. Le chapitre 2 décrit les changements survenus au niveau des personnes impliquées au conseil d'administration de l'association. En tant qu'organisme à but non lucratif, elle est gérée par un conseil d'administration dont les personnes en poste sont élues parmi les membres de l'organisation.

Le chapitre 3 présente successivement les rapports du président de Karaté Québec, Danny Morin, et du trésorier, Stéphane Rivest. Comme tout organisme à but non lucratif, le conseil d'administration doit veiller à une saine gestion pour en assurer sa pérennité. Le chapitre 4 présente les rapports de secteurs d'activités significatifs de l'association. Les rapports de l'équipe du Québec, du comité d'arbitrage, des formations PNCE, des programmes Sport-Études et de l'Alliance Sport-Études sont présentés successivement.

Le chapitre suivant présente une description statistique des membres de Karaté Québec pour la saison 2020-2021. Par la suite, le chapitre 6 décrit les différents programmes du MEES dont bénéficient Karaté Québec, les athlètes et les entraîneurs apportant un support financier important à la poursuite de nos activités et permettre le développement du karaté et des performances de nos athlètes.

Le chapitre 7 présente les meilleurs athlètes du Québec en karaté. Par la suite, le chapitre 8 fait état du processus du programme des athlètes identifiés et des athlètes ayant réussi à se hisser parmi le groupe sélect des meilleurs athlètes du Québec en karaté.

Les deux derniers chapitres présenteraient normalement un aperçu sommaire des résultats des compétitions locales et provinciales ainsi que les compétitions nationales et internationales. Toutefois, faute de compétitions, il n'y a rien à présenter dans ces chapitres.

CHAPITRE 2

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2020 de Karaté Québec, deux postes étaient en élection soit les postes 1^{er} et 2^e vice-président.

Pour chacun des postes en élection, une seule candidature a été reçue dans les délais prescrits, les personnes ayant accepté d'occuper le poste pour lequel elles ont déposé leur candidature, ont été élues par acclamation pour une durée de 2 ans. Ainsi :

- . 1^{er} Vice-président : Jean-François Sénéchal
- . 2^e Vice-présidente : Daphné Trahan-Perreault

Vous trouverez ci-dessous les membres de Karaté Québec ayant œuvré au cours de l'année 2020-2021 ainsi que leur fonction au sein du conseil d'administration de l'association.

Le conseil d'administration pour l'année 2020-2021 est constitué des personnes suivantes :



Danny Morin
Président



**Jean-François
Sénéchal**
1^{er} Vice-président



**Daphné Trahan-
Perreault**
2^e Vice-présidente



Stéphane Rivest
Trésorier



Michael Wai Song
Secrétaire

Le prochain chapitre présente les rapports respectifs du président et du trésorier de Karaté Québec pour la saison 2020-2021.

CHAPITRE 3

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



3.1 **Rapport du Président** Danny Morin



Chères membres, chers membres,

Un seul mot pour décrire 2020-2021 serait **UNIQUE**.

Pour la première fois de son histoire, Karaté Québec, n'a tenu aucune compétition de karaté durant toute une année.. Qui aurait pensé en mars 2020 au début de cette pandémie qu'un virus aurait arrêté l'ensemble des activités de sport au Québec.

La situation actuelle a obligé les dirigeants de votre Fédération à devenir imaginatif et de trouver de nouvelles façons de faire les choses. Nous avons tout de même réalisé 1 formation PNCE en virtuel et 2 formations d'arbitrage, en virtuel aussi.

De plus, le conseil d'administration a mis en place un programme pour aider les dojos membre à retrouver leur membership d'avant pandémie. Cette aide, sous forme de réduction des frais d'affiliation, a été possible grâce à l'aide du Gouvernement du Québec et de Karaté Canada, qui ont eux aussi pris des actions pour aider notre Fédération.

Durant ce temps, le nombre de nos membres est passé de 6 426 en 2020 à 3 080 en 2021. Ceci risque d'avoir un impact sur nos activités futures. Pour ce qui est du nombre de clubs, lui aussi a subi une baisse de 15% avec cet arrêt d'activité prolongé.

D'un côté plus positif, nous avons effectué une reprise des activités au mois d'août dernier (2021) avec une sélection de l'équipe senior. Ceci, afin de participer à une sélection nationale pour l'équipe senior canadienne au début de l'année 2022.

3.2 **Rapport du Trésorier** Stéphane Rivest, CPA, CA, MGP



Il me fait plaisir de vous présenter le rapport du Trésorier et les états financiers de Karaté Québec pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Lors de la dernière année, Karaté Québec a grandement subi les contrecoups de la pandémie de la COVID avec une annulation de toutes ses activités et a connu une baisse de la plupart de ses sources de revenus. De plus, les impacts se sont fait sentir aussi au niveau du nombre de membres de Karaté Québec avec une baisse de plus de 65% des revenus d'affiliation.

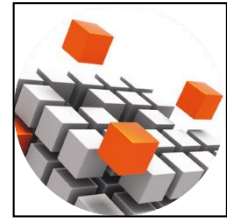
D'un autre côté le Ministère a mis en place une subvention de soutien supplémentaire aux fédérations sportives qui a permis à Karaté Québec de recevoir une aide supplémentaire d'environ 85 000\$ pour couvrir les frais fixes d'opérations

Au niveau des dépenses, étant donné l'annulation de toutes les activités, il n'y eu aucune dépense liée aux activités de l'année courante. Seules les dépenses dites fixes de la fédération ont eu lieu.

Ainsi, au net, Karaté Québec a connu un léger surplus d'environ 58 000\$ généré par la subvention salariale d'urgence du Canada ainsi que les revenus générés par le programme Placements Sports.

CHAPITRE 4

RAPPORT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS



4.1 **Équipe du Québec : Rapport de l'entraîneur-chef** Par Gilles Renaud



Pour l'année 2020-2021, les championnats canadiens juniors et seniors ont malheureusement été annulés dû à la pandémie de la Covid-19. Les sélections de l'équipe n'ayant pas pu avoir lieu, il n'y a pas eu d'équipe du Québec en 2021.

Malgré l'interruption des activités et des compétitions, je tiens à remercier Karaté Québec durant cette pandémie pour nous avoir tenu informer et nous supporter durant cette période difficile.

4.2 **Arbitrage**

Réalisations 2020-2021

En restant dans l'espoir que nos compétitions pourraient reprendre incessamment, deux formations d'arbitrage ont été offertes à nos membres. Il va sans dire que les deux formations se sont déroulées dans le nouveau mode de communication en période pandémique, soit en vidéo-conférence.

Résumé des formations

1. 25 octobre 2020

À cette occasion nous avons accueilli madame Fariba Madani, secrétaire du comité d'arbitrage de la WKF. Pour l'occasion, 25 arbitres ont assistés et écouter attentivement les explications, nuances et détails de l'application des règlements.

2. 29 novembre 2020

Cette deuxième formation d'arbitrage était adressée aux entraîneurs, toujours en espérant que l'on sortirait des restrictions en vigueur rapidement, à tort. Il y a tout de même eu 51 entraîneurs s'étant branchés à leurs ordinateurs, tablettes électroniques ou autres appareils du genre pour y assister.

4.3 **Formation PNCE**

Lors de la saison 2020-2021, il n'y a eu qu'une seule formation PNCE. La formation s'est déroulée par vidéo-conférence.

- 2021-03-26+27 : PNCE Compétition-Introduction (4 participants)

4.4 **Sport-Études**

Karaté Québec dispose présentement de quatre programmes Sport-Études, un dans la région de Montréal, un dans la région de la Rive-Sud, un l'autre dans la région de l'Outaouais et le dernier dans la région de Lanaudière. Une cinquantaine d'étudiants ont pu parfaire leurs habiletés techniques et tactiques dans ces programmes afin d'élever le niveau de performances athlétiques dans leur pratique quotidienne.

Le programme dans la région de la Rive-Sud est à l'école de Mortagne à Boucherville. Ce programme est encadré par Dominic Lizotte. De son côté, le programme dans la région de l'Outaouais est situé à l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à Gatineau et est dirigé par Denis Beaudoin. Le troisième programme regroupe des élèves provenant de 5 écoles soit les écoles Reine-Marie, Lester B. Pearson, Georges-Vanier, Édouard-Montpetit et Antoine-De-Saint-Exupéry à Montréal-Nord et est dirigé par François Persico. Le quatrième programme est situé à l'école Félix-Leclerc et est dirigé par Katarina Vadovicova

4.5 Alliance Sport-Études

Le programme Alliance Sport-Études regroupe les athlètes poursuivant leur pratique sportive compétitive au niveau collégial et universitaire. Les étudiants-athlètes inscrits au programme de l'Alliance Sport-Études bénéficient d'un statut d'étudiant-athlète reconnu dans leur établissement scolaire. Cela leur permet de recevoir des services de soutien pédagogique adaptés à leurs besoins de la part du répondant Sport-Études au sein de leur cégep, collège ou université.

Ce programme est offert dans 35 cégeps et 7 universités. Pour y être éligible, les étudiants athlètes doivent être inscrits sur la liste des athlètes identifiés de Karaté Québec (Excellence, Élite et Relève).

Ceci complète les rapports des secteurs d'activités. Le chapitre 5 présente un portrait statistique des membres collectifs et individuels de Karaté Québec de la saison 2020-2021.

CHAPITRE 5

STATISTIQUES DES MEMBRES



Ce chapitre trace un portrait statistique de la composition des membres et des clubs de Karaté Québec pour l'année 2020-2021.

Vue d'ensemble

Au cours de l'année 2020-2021, le nombre de dojos membre de Karaté Québec a légèrement diminué, passant de 118 à 109, ce qui ne semble pas si mal considérant l'arrêt des activités et de l'interdiction d'entrer en contact avec des partenaires d'entraînement. Toutefois, c'est au niveau du nombre des affiliations individuelles que l'impact fut le plus notable. En effet, le nombre de membres individuels est passé de 6166 à 3090 membres! Une diminution de 3076 membres, soit près de 50% de notre membership.

Voyant que la période des restrictions sanitaires pourrait durer plusieurs mois, Karaté Québec a offert à ses membres une diminution des frais d'affiliation pour 2020-2021. Par la même occasion, nous avons revu notre tarification pour l'affiliation annuelle. Jusque-là, le frais d'affiliation était facturé en tenant compte de la taille du club, du nombre de ceintures noires et du nombre de ceintures de couleurs (kyu). Il a donc été décidé de transformer le tout en mettant en place une tarification basée uniquement sur le nombre de membres de chaque club. Nous avons aussi profité de l'occasion, durant cette période de restrictions, pour diminuer le coût moyen d'affiliation annuelle de 27\$ à 19\$ afin d'aider les clubs à traverser cette période d'insécurité financière.

Bien que le nombre de membres possédant une ceinture noire ait quelque peu diminué (-14%), c'est au niveau des karatékas plus jeunes que l'impact a été le plus marquant (-57%).

Données régionales

Le tableau ci-dessous montre les résultats des régions entre elles.

Région	Nb de clubs	% clubs	Nb ceintures noires	% CN	Nb de kyus	% kyus	Total	%	Moy./club
Abitibi-Témiscamingue	3	2,8%	12	1,8%	36	1,5%	48	1,6%	16,0
Bourassa	2	1,8%	15	2,2%	58	2,4%	73	2,4%	36,5
Capitale-Nationale	3	2,8%	14	2,1%	36	1,5%	50	1,6%	16,7
Centre-du-Québec	1	0,9%	1	0,1%	9	0,4%	10	0,3%	10,0
Chaudière-Appalaches	2	1,8%	6	0,9%	21	0,9%	27	0,9%	13,5
Côte-Nord	2	1,8%	17	2,5%	108	4,5%	125	4,0%	62,5
Est-du-Québec	5	4,6%	15	2,2%	57	2,4%	72	2,3%	14,4
Estrie	4	3,7%	22	3,3%	51	2,1%	73	2,4%	18,3
Lac Saint-Louis	7	6,4%	18	2,7%	42	1,7%	60	1,9%	8,6
Lanaudière	8	7,3%	67	9,9%	334	13,8%	401	13,0%	50,1
Laurentides	15	13,8%	44	6,5%	277	11,5%	321	10,4%	21,4
Laval	3	2,8%	6	0,9%	45	1,9%	51	1,7%	17,0

Mauricie	4	3,7%	10	1,5%	39	1,6%	49	1,6%	12,3
Montréal	19	17,4%	126	18,7%	355	14,7%	481	15,6%	25,3
Outaouais	10	9,2%	180	26,7%	463	19,2%	643	20,8%	64,3
Richelieu-Yamaska	6	5,5%	26	3,9%	112	4,6%	138	4,5%	23,0
Rive-Sud	13	11,9%	94	13,9%	312	12,9%	406	13,1%	31,2
Saguenay Lac St-Jean	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	
Sud-Ouest	2	1,8%	2	0,3%	60	2,5%	62	2,0%	31,0
TOTAL 2020-2021	109		675	21,8%	2 415	78,2%	3 090		26,2

Le chapitre 6 présente le rôle essentiel du financement du MEES pour le bon fonctionnement de nos activités et fait état des principales sources de financement en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CHAPITRE 6



FINANCEMENT DU MEES

Karaté Québec est fière de compter sur le financement et le soutien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer son fonctionnement et répondre à l'offre de service en karaté auprès de ses membres et de la population générale.

Karaté Québec peut compter sur divers programmes dont le Programme de soutien aux fédérations sportives du Québec (PSFSQ), le Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) et le Programme Équipe Québec pour l'année 2019-2020. Ces programmes permettent, entre autres, d'assurer une permanence au bureau de Karaté Québec de manière à offrir des services à nos membres et à la population, d'assurer l'encadrement de nos entraîneurs et de nos athlètes de haut niveau ainsi que de nos officiels et bénévoles afin de faciliter l'organisation d'événements sportifs et le développement des athlètes en karaté.

6.1 Programme de financement aux fédérations sportives du Québec (PSFSQ)

Les objectifs du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) sont de :

- soutenir les fédérations à titre de maîtres d'œuvre du développement de leurs disciplines;
- soutenir les fédérations dans la réalisation de leurs activités liées aux responsabilités qui leur sont généralement reconnues;
- favoriser la pratique sportive du plus grand nombre de personnes possible, sous toutes ses formes (initiation, récréation, compétition et excellence).

Le programme s'adresse aux fédérations reconnues par le Ministère dont le taux d'autofinancement au terme de l'exercice financier précédent était d'au moins 40 % et qui ne bénéficient pas, pour leur fonctionnement, d'un soutien financier provenant d'un autre programme du Ministère.

L'objectif principal du PSFSQ est de soutenir les fédérations sportives québécoises pour leurs activités courantes. Ainsi, des demandes d'assistance financière sont valables sur un plan triennal. Le plan triennal actuel s'échelonne pour le cycle 2017-2021.

Dans le cadre du PSFSQ pour l'année 2019-2020, Karaté Québec a reçu un montant de 131 363\$ du MEES pour le déroulement de ses activités.

6.2 Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)

L'objectif du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE) est de soutenir financièrement des fédérations québécoises de régie sportive dans leurs démarches visant à atteindre les plus hauts sommets de la performance dans les disciplines qu'elles régissent, afin d'améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

Ce soutien financier est accordé aux organismes qui sont reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en vertu des règles de reconnaissance des organismes québécois de régie sportive, qu'ils soient financés ou non dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises.

Les montants minimaux de subvention accordés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux fédérations sportives pour le développement de l'excellence sont fixés pour quatre ans, soit pour le cycle 2017-2021.

Dans le cadre du PSDE pour l'année 2019-2020, Karaté Québec a reçu une somme de 61 500 \$ du MEES dans le cadre de ce programme. Les règles et les normes du PSDE visent à faire en sorte que le soutien financier accordé pour chacun des sports soit proportionnel au degré d'intérêt pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à investir dans le développement de l'excellence de ce sport.

6.3 Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau

Un athlète résidant au Québec et identifié par sa fédération sportive québécoise auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut avoir droit, pour l'année fiscale visée, à un crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport délivrera directement aux athlètes les attestations officielles à joindre à la déclaration de revenus. Il est donc très important que les athlètes portent à l'attention de leur fédération sportive québécoise, leurs changements d'adresse.

Selon le statut accordé à l'athlète (Relève, Élite, Excellence), celui-ci pourra disposer d'un crédit d'impôt de 2 000\$ ou 4 000\$ si le statut accordé est maintenu pour l'ensemble de la période visée.

6.4 Équipe Québec

Afin d'assurer aux athlètes et entraîneurs québécois le soutien financier et l'encadrement professionnel requis pour favoriser leurs chances de succès sur la scène internationale, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Programme Équipe Québec.

Le Programme Équipe Québec vise à offrir aux athlètes québécois un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable, de plus grandes possibilités d'entraînement et d'un meilleur encadrement. Il consiste à assurer aux athlètes qui évoluent sur la scène internationale le soutien financier et l'encadrement professionnel requis pour favoriser leurs chances de succès à ce niveau. Aussi, Équipe Québec vise à fournir un appui financier aux entraîneurs qui encadrent l'élite sportive québécoise afin d'améliorer leurs conditions de travail, et ainsi participer à la professionnalisation du travail d'entraîneur d'athlètes de haut niveau.

Dans le cadre du programme Équipe Québec, quatre athlètes de Karaté Québec, identifiés Excellence, ont bénéficié de ce programme. Grâce à ce programme, ces athlètes ont reçu un appui financier, afin qu'ils puissent bénéficier de plus grandes possibilités d'entraînement ainsi que d'un meilleur encadrement.

Les deux athlètes ayant obtenu le statut *Excellence* pour Karaté Québec en 2020-2021 sont :

. Maxym-Olivier Rivest

. Ha Thi Ngo

De la même façon, les entraîneurs de ces athlètes, peuvent bénéficier d'un appui financier afin d'améliorer leurs conditions de travail et de renforcer l'encadrement qu'ils offrent à ces athlètes de haut niveau. Ces conditions sont nécessaires pour favoriser les chances de succès de ces derniers à l'échelle nationale et internationale.

Dans le chapitre 7, pour l'année 2020-2021, il n'y a pas eu d'athlètes sur l'équipe du Québec suite à l'arrêt des activités sportives.

CHAPITRE 7

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC



Les activités relatives à la sélection de l'équipe du Québec n'ayant pas eu lieu dû à la pandémie, il n'y a pas eu d'équipe pour la période 2020-2021.

CHAPITRE 8

ATHLÈTES IDENTIFIÉS 2020-2021



Karaté Québec, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) établit le classement annuel des athlètes identifiés en karaté. Ce classement sert à identifier les athlètes ayant réalisés les meilleures performances à une série de compétitions au cours d'une période de douze mois selon un calendrier déterminé. Les meilleurs athlètes se voient accordés un statut leur donnant droit à un crédit d'impôts servant à les aider financièrement dans leur poursuite vers l'excellence sportive en karaté.

Le MEES et Karaté Québec reconnaissent trois niveaux de statut pour les athlètes en karaté : *Excellence*, *Élite* et *Relève*. Deux avenues s'offrent aux athlètes pour l'obtention d'un statut *Excellence*. Ce statut peut provenir de l'octroi d'un brevet de Karaté Canada (en collaboration avec Sport Canada) ou par une demande de reconnaissance d'un athlète Senior auprès du MEES. Que le statut *Excellence* provienne de l'un ou l'autre des organismes mentionnés, l'athlète dispose des mêmes droits et privilèges reliés à ce statut.

Aussi, Karaté Québec s'est vu octroyé le droit par le MEES, d'identifier 6 athlètes *Élite* et 8 athlètes *Relève*, masculin et féminin, soit 12 athlètes *Élite* et 16 athlètes *Relève*, chaque année. Ces athlètes sont identifiés en fonction des points accumulés lors de compétitions s'échelonnant sur une période de 12 mois.

Les compétitions servant à l'établissement du classement annuel sont les suivantes :

Cadet - Junior

- Sélections de l'équipe du Québec
- Championnat canadien
- Championnat panaméricain Junior
- Coupe Amérique du Nord
- Championnat du monde Cadet – Junior

U21 - Sénior

- Sélections de l'équipe du Québec
- Championnat canadien
- Coupe Amérique du Nord
- Championnat panaméricain Senior
- Championnat du monde Senior
- Jeux panaméricains

Chaque athlète ayant participé aux compétitions servant à l'établissement des statuts tout en ayant réalisé des performances appropriées, y recevra un certain nombre de points. Les points sont cumulés distinctement pour chaque catégorie d'âge (jeunesse, cadet, junior, U21, senior), d'épreuves (kata, kumite, open ou équipe) et de poids.

Ainsi, les points cumulés en kata ne sont pas additionnés avec les points en kumite et, de la même façon, les points accumulés à titre de junior ne sont pas accumulés avec les points obtenus à titre de senior, par exemple. Aussi, les points reçus dans une catégorie de poids ne peuvent s'additionner à ceux d'une autre catégorie de poids même si les deux épreuves sont réalisées dans une même catégorie d'âge.

Le nombre de points accordés à chaque athlète est fonction de sa performance finale lors d'une épreuve à une compétition. Ainsi, une première place donne plus de points qu'une seconde ou une troisième position. Lors de certaines compétitions, des points de participation sont accordés pour la seule présence de l'athlète à l'événement (ex. : championnat du monde) sans égard à sa performance. Cependant, si l'athlète a réalisé une performance lui accordant des points pour l'obtention d'une médaille, les points de participation ne seront pas comptabilisés.

Plus la compétition est de grande envergure, plus les points accordés aux participants sont élevés (ex. : championnat panaméricain versus championnat canadien). Aussi, il est fréquent aussi de

voir certains athlètes obtenir des points dans les épreuves de kata et de kumite ainsi que dans plus d'une catégorie d'âge ou de poids. Ainsi, ces athlètes disposent de plusieurs scores différents lorsque la liste des athlètes identifiés est complétée. Cependant, seul leur meilleur score sera retenu pour établir leur rang final en rapport aux autres athlètes.

Afin d'obtenir officiellement leur statut et leur place sur cette liste, les athlètes doivent s'engager à être actifs pour la saison suivante. À ce titre, ces derniers doivent s'engager à participer à certaines compétitions et à certains événements de Karaté Québec pour la saison à venir. Les athlètes désirant prendre leur retraite de la compétition active ne seront pas retenus pour la composition de cette liste. Pour la saison 2020-2021, les athlètes recevant un statut d'athlète identifié, devrait maintenir un pourcentage de participation de 50% ou supérieur sur une base semestrielle dans les événements auxquels ils étaient éligibles selon le calendrier de Karaté Québec. Dans l'éventualité où les exigences n'étaient respectées, leur statut serait retiré. Ce faisant, les athlètes dont le classement se situait à la suite de l'athlète identifié remonteront d'un cran et la place rendue vacante à la fin de la liste, sera offerte à l'athlète du même sexe, ayant le meilleur score pourvu qu'ils respectent eux aussi les exigences prescrites. Cependant, l'année 2020, avec la pandémie mondiale qui nous touche, a créé un précédent sans équivalent dans le milieu du sport québécois.

Avec le confinement nous ayant été imposé, certaines compétitions nationales et internationales ont été annulées et ne peuvent être prises en considération pour la compilation de la cohorte 2020. En effet, les championnats canadiens senior et junior en plus du championnat panaméricain senior 2020 n'ont pas eu lieu cette année. En contrepartie, le championnat panaméricain junior 2019, les sélections de l'équipe du Québec ainsi que le championnat du monde Cadet, Junior et U21 2019 se sont déroulés, tel que prévus.

Mis au fait de cette réalité dans le sport fédéré, le Ministère de l'Éducation de l'Enseignement Supérieur (MEES) a demandé aux fédérations sportives de soumettre un plan de contingence afin de chercher des pistes de solution à cette situation dans l'éventualité où notre processus de compilation aurait été affecté par le confinement obligatoire. Ainsi, Karaté Québec a proposé une adaptation du processus de compilation habituel et a obtenu une approbation du MEES pour utiliser ladite démarche.

Le plan retenu se déroule en deux temps. Premièrement, les compétitions ayant eu lieu en bonne et due forme pour la période de référence actuelle (championnat panaméricain junior 2019, sélections de l'équipe du Québec et championnat du monde junior 2019) ont été compilé comme à l'habitude selon les règles en vigueur. Par la suite, pour compenser les trois autres compétitions annulées, les résultats de l'année précédente ces événements, ont servis à compléter les scores manquants.

Nous sommes bien conscients que le résultat final de cette compilation peut diverger de ce qui aurait pu survenir. Toutefois, ceci est l'option la plus équitable et celle qui se rapproche le plus de ce qui aurait été attendu dans des circonstances comparables. Le fait de ne pouvoir disposer de compétitions majeures pour les athlètes seniors et donc de ne pouvoir disposer d'une comparaison équitable pour eux (championnat canadien et championnat panaméricain senior) était donc une option à laisser de côté. Enfin, selon les exigences du MEES, il ne nous était pas possible d'utiliser d'autres compétitions que celles approuvées dans le DLTA de Karaté Québec pour ce programme.

Ainsi, nous vous présentons la cohorte 2020 du programme des athlètes identifiés en cette année hors-du-commun. De plus, comme par le passé, la liste pourrait changer dans la mesure où certains athlètes pourraient obtenir un statut Excellence ou perdre leur statut pour cause de retraite. Les changements seraient donc communiqués ultérieurement avec un effet qui pourrait être rétroactif.

Ainsi, pour la période du 1^{er} Mai 2020 au 30 Avril 2021, les athlètes suivants ont détenu un statut d'athlète identifié.

EXCELLENCE

Maxym-Olivier Rivest
Nicholas Patrick Rivest

ÉLITE

Alexandre-Benjamin Rivest
Ahmed Mouloudj
Alexandre St-Arneault
Jérémi Lahaie
Jérémy Chenard
William Claveau

RELÈVE

Nicolas Bisson
Emile Desrosiers
Steven-Jonathan Savard-Gobard
Yahya Alem
Youri P. Lavoie
Guillaume Tremblay
Noël Ngandui
David Ihaza

EXCELLENCE

Ha Thi Ngo

ÉLITE

Véronique Carrière
Christina Lemoyne-Elliott
Mégan Rochette
Sophiat-Gracias Halidi
Léa Morin
Yamina Lahyanssa

RELÈVE

Audrey Poirier
Justine Beauchesne-Blanchet
Maroua Mokdad
Daphné Trahan-Perreault
Joannie Lévesque
Myriam Mokarnia
Laurence Morin
Lucia Gauvin

Félicitations à tous ces athlètes pour leurs performances remarquables et pour leur implication continue pour le développement du karaté au Québec.

Le chapitre suivant aborde les activités de compétition locale et provinciale de Karaté Québec au cours de l'année 2019-2020.

CHAPITRE 9

COMPÉTITIONS LOCALES ET PROVINCIALES



Karaté Québec organise plusieurs compétitions pour l'ensemble de ses membres. L'année 2020-2021, a fait exception à la règle. La pandémie et les restrictions sanitaires ont empêché la tenue de compétition durant cette période au Québec.

CHAPITRE 10

COMPÉTITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES



Les restrictions de vol et de compétitions de karaté à travers la planète ont fait qu'aucun athlète du Québec n'a participé à des compétitions de la WKF en 2020-2021.

CHAPITRE 11

CONCLUSION



Lors de l'assemblée générale annuelle 2020 (AGA), l'arrivée de nouveaux administrateurs a permis d'apporter de nouvelles idées et une nouvelle énergie pour poursuivre les projets en cours et le développement de nouveaux projets. Du côté des finances de l'association, Stéphane Rivest a maintenu un œil averti et une main serrée pour s'assurer d'une gestion financière rigoureuse tout au long de l'année avec des résultats significatifs.

Dans le chapitre 4, les principaux programmes en lien avec Karaté Québec ce sont poursuivis dans le bon sens. Du côté de l'équipe du Québec, les préparatifs des entraîneurs et des athlètes n'ont pu aboutir à leur participation du championnat canadien dû à l'annulation de ces deux compétitions suite à l'annonce du confinement, tant pour les athlètes du Québec que pour l'ensemble du Canada. Le comité d'arbitrage a poursuivi son mandat d'encadrement des officiels lors des compétitions ainsi que d'offre de formation pour le développement de l'équipe arbitrale. Il n'y a eu qu'une seule formation PNCE durant cette période. Les programmes Sport-Études et Alliance Sport-Études offrent aux étudiants-athlètes un encadrement leur permettant de poursuivre la pratique compétitive de leur sport et de leurs études à la fois, aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Le chapitre 5 présente un aperçu des membres individuels et collectifs de Karaté Québec. La division des membres collectifs par région a permis de mieux distinguer les différences entre les clubs de différentes dimensions de même que la distribution géographique de chacun d'eux. Comme mentionné dans le chapitre 6, le financement du MEES joue toujours un rôle important pour le bon fonctionnement de Karaté Québec. Nous devons continuer à développer notre organisation, nos programmes et nos services ainsi que trouver des moyens d'accroître notre efficacité.

Le chapitre 7, au sujet des membres de l'équipe du Québec, n'a rien à rapporter à ce sujet. Le chapitre 8, de son côté, présente les athlètes identifiés pour l'année 2020-2021.

Ceci complète donc une 26^e année pour Karaté Québec depuis sa reconnaissance en 1995. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis ce temps et d'autres défis restent à relever, notamment le rassemblement d'un plus grand nombre de dojos de karaté dans chacune des régions déjà actives en plus des régions encore sans dojos reconnus par l'association.

Bref une année qui se termine avant de reprendre la suivante. De belles années encore à venir. À la prochaine.

Sur ce, bonne saison 2021-2022!